



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.5/1995/2  
3 avril 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Trente-quatrième session  
10-20 avril 1995  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

SUIVI DE PLANS ET PROGRAMMES D'ACTION INTERNATIONAUX

Principales questions et activités de programme du Secrétariat de  
l'Organisation des Nations Unies et des commissions régionales  
touchant le développement social et la protection sociale et des  
groupes sociaux spécifiques

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	3
I. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET PROTECTION SOCIALE . . .	3 - 14	3
A. Résumé des questions de fond . . . . .	3 - 7	3
B. Activités de programme . . . . .	8 - 14	4
II. LES JEUNES . . . . .	15 - 29	6
A. Résumé des questions de fond . . . . .	15 - 21	6
B. Activités de programme . . . . .	22 - 29	8
III. LE VIEILLISSEMENT . . . . .	30 - 46	9
A. Résumé des questions de fond . . . . .	30 - 35	9

\* E/CN.5/1995/1.

B. Activités de programme . . . . .	36 - 46	10
TABLE DES MATIÈRES ( <u>suite</u> )		
	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. LES PERSONNES HANDICAPÉES . . . . .	47 - 67	13
A. Résumé des questions de fond . . . . .	47 - 52	13
B. Activités de programme . . . . .	53 - 67	15
V. LA FAMILLE . . . . .	68 - 80	18
A. Résumé des questions de fond . . . . .	68 - 73	18
B. Activités de programme . . . . .	74 - 80	20

## INTRODUCTION

1. L'ordre du jour provisoire de la Commission du développement social à sa trente-quatrième session, tel qu'approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 1993/237, comporte un point intitulé "Suivi de plans et programmes d'action internationaux". À ce titre, et conformément aux dispositions énoncées à l'annexe de sa résolution 31/3<sup>1</sup>, la Commission suivra l'exécution de plans et programmes d'action internationaux, notamment dans le domaine de la protection sociale, de la jeunesse, du vieillissement et des personnes handicapées. Pour cela, elle examinera les activités pertinentes de la Division des politiques sociales et du développement du Département de la coordination des politiques et du développement durable<sup>2</sup> et elle recevra des rapports établis par les commissions régionales et par les réunions de groupes d'experts concernés. La Commission fondera son examen sur un rapport du Secrétaire général qui récapitulera les questions de fond et les autres activités de l'Organisation dans les domaines visés, ainsi que sur d'autres rapports que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pourraient lui renvoyer pour examen.

2. Le présent rapport fait suite à la résolution 31/3 de la Commission. Il comporte un additif présentant sous forme résumée les questions de fond et les activités menées par l'ONU au niveau régional.

### I. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET PROTECTION SOCIALE

#### A. Résumé des questions de fond

3. Dans une période de changements très rapides, il est particulièrement difficile de dégager les principales tendances et de distinguer les transformations passagères des transformations durables affectant la société. Ce phénomène complique la tâche des pouvoirs publics qui doivent adapter et réorganiser les politiques pour répondre aux nouveaux besoins, au moment même où ceux-ci deviennent plus urgents.

4. Les changements qu'on a pu observer au cours des cinq et quelques dernières années touchent à de nombreux domaines d'intérêt public et privé et posent des questions fondamentales sur les réactions qui devraient être celles de la société et sur les politiques de restructuration des institutions et de réaffectation des ressources qu'elle devrait adopter pour répondre aux besoins d'un avenir dont la caractéristique dominante sera un changement de plus en plus rapide.

5. L'un des principaux éléments du changement d'un point de vue social est la transformation radicale tant de la composition par âge de la population que de son implantation géographique. Le vieillissement de la population, tendance qui s'observe dans d'importantes régions du monde, sera bientôt un phénomène mondial; la population mondiale sera également à prédominance urbaine.

6. Des changements encore plus frappants se produisent dans le domaine économique, tant en ce qui concerne les produits que les moyens de production et la localisation de la production, et les responsables de l'organisation et du financement de l'activité économique. Ces transformations contraignent les

individus et les communautés à être plus ouverts aux idées nouvelles et à se plier aux lois de la mobilité, du recyclage et de la délocalisation, à mesure que la compétition s'accroît à l'échelle mondiale.

7. Le changement, dont le moindre n'est pas la révolution des techniques de l'information et de la communication, remet en question également les relations sociales établies, les valeurs traditionnelles et la légitimité des institutions. Fait significatif, la capacité du gouvernement d'assurer le bien-être général et individuel, de créer des perspectives économiques et de garantir la protection sociale de tous a fait l'objet d'un débat public énergique limité à l'origine à un petit nombre de pays, mais à présent de portée pratiquement mondiale. Ce débat pourrait favoriser l'apparition d'un nouveau consensus politique, au niveau tant national qu'international, sur le partage le plus approprié des responsabilités ou fonctions entre les pouvoirs publics, les entreprises privées et la société civile. Dans ce cadre, et sur la base de nouvelles alliances entre les principaux partenaires sociaux, il sera possible d'étudier et d'élaborer des politiques qui permettent de réaliser les objectifs sociaux de base qui se définissent par la promotion d'un meilleur niveau de vie.

#### B. Activités de programme

8. Dans le cadre de la planification préalable et des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et avant la création du secrétariat du Sommet, la Division des politiques sociales et du développement a fourni des services fonctionnels aux organes intergouvernementaux intéressés, notamment au Conseil économique et social à ses sessions de 1992 et 1993, à la Commission du développement social à sa session de 1993 et au Comité préparatoire du Sommet mondial à sa session d'organisation. À ce titre, elle a notamment établi des documents de fond analysant les questions qui devaient être traitées par le Sommet (E/1992/80, E/1993/77) et des documents de procédure destinés à aider le Comité préparatoire à régler les questions d'organisation.

9. Deux réunions d'experts ont été organisées, à la demande du Comité préparatoire et avec l'aide des pays d'accueil, pour contribuer par leurs apports à la première session de fond du Comité préparatoire : la réunion sur l'intégration sociale s'est tenue à La Haye du 27 septembre au 1er octobre 1993<sup>3</sup> et la réunion sur le développement des emplois productifs à Saltsjöbaden (Suède) du 4 au 8 octobre 1993<sup>4</sup>. Une assistance ponctuelle a également été fournie au secrétariat du Sommet mondial pour l'élaboration des rapports et le service des sessions du Comité préparatoire. Après l'examen par le Comité économique et social et l'Assemblée générale du rapport du Secrétaire général sur l'application des principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (A/48/56-E/1993/6), les travaux du Secrétariat dans ce domaine ont été intégrés aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social.

10. Les presses du London University College publient, pour le compte de l'Organisation des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un document technique intitulé Socially Sensitive Policies in the Context of Structural Adjustment: A Training Manual. Ce manuel, qui remonte au projet conjoint PNUD/Banque mondiale/Banque africaine de développement sur la dimension sociale de l'ajustement en Afrique, concrétise

des travaux effectués par l'Organisation des Nations Unies en coopération avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie en vue de la mise au point et de l'essai de modules de formation sur l'ajustement structurel et l'intégration de la dimension sociale dans la programmation et l'élaboration générales des politiques.

11. Une réunion interrégionale d'experts sur les principes directeurs pour la formulation et la mise en oeuvre de stratégies nationales globales de prévention des comportements suicidaires et la fourniture de services d'appui et de réadaptation aux personnes en danger et aux autres personnes touchées s'est tenue à Calgary et à Banff (Alberta, Canada) du 25 au 29 mai 1993. Un autre groupe d'experts a tenu une réunion au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 20 au 24 février 1995 sur les stratégies de protection sociale pour lutter contre l'abus d'alcool et d'autres substances licites et sur la délinquance juvénile chez les populations autochtones ou aborigènes.

12. Le Bulletin du développement social a continué à être publié deux fois par an.

13. Conformément à la résolution 47/90 de l'Assemblée générale, le Département a continué à faire office de centre de coordination et de catalyseur en ce qui concerne l'appui que l'ONU apporte à la mise en oeuvre des programmes et objectifs du mouvement coopératif international. Il a établi le rapport du Secrétaire général sur le statut et le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales (A/49/213). Conformément à la résolution 49/155 adoptée par l'Assemblée générale à ce sujet, il aide les secrétariats respectifs du Sommet mondial pour le développement social, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) à accorder l'attention voulue au rôle des coopératives dans la formulation des stratégies et programmes d'action et à leur contribution à cet égard. En collaboration avec le Département de l'information et le secrétariat du Comité du cinquantième anniversaire de l'ONU, il est en train d'organiser une Journée internationale des coopératives. Une publication technique sur la contribution réelle et potentielle du mouvement coopératif à la réalisation des objectifs de l'Organisation est en cours d'élaboration.

14. Le Département a continué à représenter l'ONU au sein du Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives (COPAC) et à appuyer les diverses activités de ce dernier, notamment la mise au point d'un programme interinstitutions devant permettre d'améliorer les statistiques concernant les coopératives ou destinées à leur usage. En mars 1994, il a participé à l'organisation d'un forum du COPAC sur les coopératives et le Sommet mondial pour le développement social, qui a eu lieu au Siège, et il vient de prendre part à l'organisation d'un forum du COPAC sur les coopératives et le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995 dans le cadre du programme d'activité du Sommet mondial pour le développement social.

## II. LES JEUNES

A. Résumé des questions de fond

15. La situation des jeunes demeure précaire dans le monde entier. Leurs besoins et aspirations demeurent largement insatisfaits dans les pays en développement comme dans les pays développés. La situation économique n'est souvent pas favorable à leur insertion dans le monde du travail ni à leur développement personnel et professionnel. La nécessité où se trouvent certains pays d'appliquer une politique d'ajustement structurel ou de transition économique les empêche parfois de prêter suffisamment attention à la situation particulière qui est celle des jeunes lorsqu'ils cherchent à s'intégrer dans la vie économique et sociale. Il devient donc problématique d'assurer leur participation active au développement de la société. Alors qu'il pourraient, en principe, contribuer au développement, les jeunes lui font beaucoup trop souvent obstacle, qu'il s'agisse de leur propre développement ou de celui de la société dans laquelle ils vivent.

16. Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont des traits caractéristiques de la plupart des sociétés et continuent à s'aggraver, sans qu'apparaisse aucun signe de changement véritable. D'année en année, les jeunes sont de plus en plus nombreux à se présenter sur un marché du travail saturé, et les projections démographiques indiquent que cette situation risque de s'aggraver encore au siècle prochain. Parmi les jeunes qui travaillent, nombreux sont ceux qui occupent un emploi qui les expose à des risques environnementaux et physiques, contribue à leur aliénation psychologique et culturelle et conduit à leur marginalisation économique. Les jeunes sont aussi touchés de plein fouet par les changements structurels et technologiques accélérés qui bouleversent le marché du travail et les relations employeurs-employés. La garantie d'un emploi à vie est désormais, dans une large mesure, chose révolue.

17. Dans de nombreux pays, la possibilité de s'instruire demeure problématique pour beaucoup de jeunes. Les écoles primaires sont souvent surchargées, les enseignants écrasés de travail et les installations scolaires insuffisantes; l'enseignement secondaire et supérieur est parfois peu développé ou coûteux. Du fait de contraintes économiques et de priorités d'ordre politique, de nombreux pays ont été récemment amenés à réduire les ressources consacrées au développement de l'enseignement. Le problème ne tient pas seulement au fait que l'enseignement et la formation professionnelle ne sont accessibles qu'à un petit nombre des jeunes qui souhaitent en bénéficier mais aussi au fait que la qualité des prestations fournies est souvent contestable et l'adaptation des formations au monde du travail douteuse. Même après avoir suivi plusieurs années de formation, de nombreux jeunes manquent des connaissances et des compétences voulues et sont mal préparés à se faire une place sur un marché mondial du travail de plus en plus exigeant.

18. La santé de la plupart des jeunes dans le monde est fonction à la fois de forces qu'ils peuvent maîtriser et de facteurs qui échappent à leur contrôle. Bien qu'on considère généralement qu'ils fassent partie du groupe de population dont la santé est la meilleure, les jeunes compromettent souvent eux-mêmes leur bien-être par leur conduite ou leur manque de prévoyance. Ainsi, les décès accidentels sont nombreux dans cette tranche d'âge, la violence répandue et la

consommation de tabac, d'alcool et de drogues à laquelle les jeunes se livrent à titre d'expérience créent parfois chez eux un état de dépendance et des attitudes négatives qui compromettent leur santé future. Par ailleurs, des rapports sexuels non protégés peuvent aboutir à des grossesses non désirées, à des avortements ou à la propagation de maladies sexuellement transmissibles, dont le sida. La santé des jeunes peut pâtir du fait qu'ils n'ont pas accès à l'information ou à des soins de santé de qualité pour un coût abordable. La répartition inégale des ressources affectées à la santé met de nombreux jeunes en danger. Les maladies infantiles et la malnutrition peuvent avoir pour effet d'affaiblir la santé des jeunes et de réduire leur capacité de lutte contre les maladies.

19. Les grossesses chez les adolescentes constituent un grave problème de portée mondiale, à la fois dans le domaine de la santé et sur les plans affectif, social et économique. Si dans certains pays, les grossesses s'expliquent par des mariages précoces, on constate dans presque tous les autres que les adolescentes sont de plus en plus nombreuses à attendre un enfant avant le mariage. De crainte de réactions négatives, elles hésitent alors souvent à se faire soigner dès les premiers stades de leur grossesse, ce qui compromet aussi bien leur santé que celle de leur enfant. Les moyens contraceptifs sont souvent inexistantes ou inefficaces, ce qui est souvent dû à des pressions sociales. L'insuffisance de l'éducation sexuelle est un autre facteur de ce problème.

20. L'âge moyen des consommateurs de drogues a baissé ces dernières années et il est de plus en plus fréquent que ceux-ci en consomment plusieurs sortes. La consommation d'une drogue peut amener à en consommer beaucoup d'autres, plus dangereuses, ce qui s'explique souvent par le fait que les drogués sont à la recherche de sensations de plus en plus fortes. Comme ceux qui consomment trop d'alcool, les jeunes qui s'adonnent à la drogue échouent souvent dans de nombreux domaines – à l'école, dans leurs relations avec les autres et au travail. Ils se livrent parfois à des activités criminelles ou à la prostitution pour pouvoir continuer à acheter de la drogue. Parmi les facteurs dont on dit souvent qu'ils sont associés à la consommation de drogues, on peut citer l'attitude des autres jeunes qui tolèrent, voire approuvent, la consommation de drogues, la faiblesse des structures familiales et l'insuffisance de la surveillance et de la discipline exercées par les parents, la possibilité de se procurer facilement des drogues et le sentiment d'aliénation que peuvent éprouver certains jeunes.

21. Dans de nombreux pays, la délinquance juvénile atteint les dimensions d'un fléau social, que l'on attribue à la pauvreté, au chômage chez les jeunes, à la rupture des structures familiales, à l'érosion des valeurs traditionnelles, à l'affaiblissement des réseaux d'appui communautaire, à l'urbanisation, à l'insuffisance des services sociaux et à l'incapacité du système éducatif de faire face efficacement aux problèmes qui se posent. Par ailleurs, le taux de suicide parmi les jeunes est en hausse et augmente plus vite que pour tout autre groupe d'âge. Dans de nombreux pays, le suicide est, après les accidents, la principale cause de décès chez les jeunes. Le taux de suicide chez les jeunes gens est beaucoup plus élevé que chez les jeunes femmes.

## B. Activités de programme

22. Le Département a continué de préparer la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Il s'est agi pour lui à cet effet, en application de la résolution 45/103 de l'Assemblée générale, d'élaborer un programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000, et d'établir un calendrier des activités de promotion et de fond destinées à marquer l'anniversaire. Le Département a simultanément continué de promouvoir les principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse<sup>5</sup>, entérinés par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/14.

23. Le Secrétaire général a établi à l'intention de l'Assemblée générale un rapport sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/49/434) qui contient des informations sur l'application des principes directeurs, les voies de communication entre le système des Nations Unies, les jeunes et les organisations de jeunesse, les préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse et le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000.

24. Au cours de la période considérée, il a été demandé aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales de soumettre leurs observations et points de vue concernant le projet de programme d'action afin de faciliter l'établissement du rapport que le Secrétaire général doit présenter à la Commission du développement social à sa trente-quatrième session (E/CN.5/1995/3).

25. Le dixième anniversaire a largement été traité dans le Bulletin d'information sur la jeunesse et le United Nations Youth Newsletter. On s'est efforcé en particulier d'encourager les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à promouvoir et mettre au point des activités de fond, de promotion et d'information et les agents concernés à soumettre au Secrétariat un calendrier de manifestations visant à marquer le dixième anniversaire.

26. Le Département a pris des mesures pour renforcer les courants de communication entre les organismes des Nations Unies, les organes de coordination, les instances et services de jeunes – concernant les jeunes ou destinés à la jeunesse – qui existent au niveau des différents pays. Des liens de coopération ont ainsi été établis avec des organisations comme le Youth Affairs Council (Conseil de la jeunesse), en Australie, la Fédération de la jeunesse, en Autriche, Canada World Youth (Jeunesse Canada World), la Fédération de la jeunesse chinoise, le Mouvement national des jeunes du Costa Rica, le Conseil danois de la jeunesse, le Jamaican Youth Council (Conseil jamaïquain de la jeunesse), le Conseil malaisien de la jeunesse, le Comité néerlandais pour le travail des jeunes, le Conseil national de la jeunesse du Nigéria et le Conseil de la jeunesse de Norvège. Des lettres ont été envoyées de temps à autre afin de fournir des lignes directrices et des suggestions aux centres nationaux de coordination et aux organisations nationales de jeunes sur la préparation de plans d'action pour le dixième anniversaire. Les relations de travail ont été renforcées avec les organisations internationales de jeunes pertinentes, comme l'Assemblée mondiale de la jeunesse, le Conseil asiatique de la jeunesse, le



Comité des conseils nationaux européens de la jeunesse et le Bureau d'information des étudiants européens, grâce à des réunions et à des mesures concertées de publicité pour le dixième anniversaire.

27. Un dialogue a été instauré avec les États Membres et les organisations non gouvernementales sur la préparation et la célébration du dixième anniversaire, grâce à l'élaboration de déclarations et de messages et à la participation à des réunions et des missions au Danemark (mars 1993), en Malaisie (avril 1993) et en Chine et en Hongrie (juin 1993). Une conférence internationale a été organisée à Budapest (Hongrie), du 14 au 16 juin 1993 par HOPE 1987, initiative du Gouvernement autrichien, pour promouvoir l'emploi des jeunes dans le monde entier. La Conférence, à laquelle le Secrétariat a fourni un appui fonctionnel, avait pour thème "Le chômage chez les jeunes : point de rencontre entre l'Est et le Sud" et elle avait pour objet principal d'étudier le chômage des jeunes et le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse.

28. Le Département a coopéré avec la Fédération chinoise de la jeunesse pour organiser, à Beijing, du 31 mai au 4 juin 1993, une réunion interrégionale sur le rôle de la famille dans la socialisation des jeunes. Une consultation informelle d'organisations non gouvernementales de jeunes a eu lieu les 26 et 27 septembre 1994 à New York, où une réunion interinstitutions informelle sur la jeunesse a ensuite été organisée les 13 et 14 octobre.

29. Pour appuyer des activités catalytiques et novatrices permettant de mettre en oeuvre les principes directeurs concernant la poursuite de la planification dans le domaine de la jeunesse, le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse fournit des fonds pour mettre en route des projets présentés par les États Membres et les organisations non gouvernementales de jeunes. Il a récemment fait don de 4 000 dollars à un projet de reconstruction de l'école secondaire de Pakrac, en Croatie. D'autres projets n'ont pas encore reçu d'agrément financier.

### III. LE VIEILLISSEMENT

#### A. Résumé des questions de fond

30. L'un des mots clefs des débats internationaux sur le vieillissement au cours des années 90 a été la "diversité", diversité des personnes âgées en tant qu'individus et diversité du processus de vieillissement de la population. Les politiques et programmes socio-économiques sur le vieillissement devraient s'adapter à cette diversité et être suffisamment souples pour tenir compte d'une évolution constante.

31. L'hétérogénéité des personnes âgées apparaît dans leur style de vie, qui reflète la façon dont elles ont vécu auparavant. Les "personnes âgées" ne constituent pas une catégorie impersonnelle, stigmatisante; il s'agit de toute une gamme d'individus différents. Grâce à des critères aussi généraux que l'âge relatif, le sexe, l'état de santé et le statut économique, il est possible de distinguer parmi les personnes âgées de 60 ans et plus (seuil accepté par les Nations Unies pour les études sur le vieillissement) les personnes âgées "jeunes", les "vieilles" personnes âgées, les préretraités, les hommes et les femmes, les migrants et les migrants âgés. Il existe des problèmes spécifiques

/...

à chaque groupe de personnes âgées et il convient par conséquent de les traiter individuellement; il faudrait différents types de politiques et de programmes pour répondre aux différents types de besoins.

32. La diversité est également une caractéristique distinctive du vieillissement de la population dans son ensemble. Même si les personnes âgées constituent désormais le groupe de population qui s'accroît le plus rapidement dans le monde, le vieillissement démographique progresse à un rythme différent dans différentes parties du monde et porte sur des proportions différentes de la population. Dans les pays en développement, le vieillissement progresse à un rythme accéléré, ce qui n'empêchera pas ces pays de rester "jeunes" pendant encore longtemps. Dans les pays développés "démographiquement mûrs", le vieillissement a atteint un certain niveau de saturation, est plus lent et porte sur un nombre plus restreint de personnes. Le développement d'une société et le vieillissement de sa population constituent des processus parallèles et interindépendants, même si le développement socio-économique est un processus plus dynamique et plus souple, qui, dans une certaine mesure, peut même être réversible.

33. La situation des pays à économie en transition illustre ce fait. Bien que la situation socio-économique ait changé de façon radicale en très peu de temps et que les conditions de vie de la plupart des personnes âgées se soient détériorées dans ces pays, les caractéristiques démographiques du vieillissement sont restées dans l'ensemble stables, sauf en cas de migrations massives ou de conflits armés.

34. Quelles que soient les différences entre les processus de développement social et de vieillissement démographique, c'est de leur réciprocity qu'il convient de tenir compte si l'on veut trouver des solutions politiques viables. Aussi est-il important pour le développement de la société de tenir compte du vieillissement dans les plans nationaux de développement, conformément aux objectifs globaux relatifs au vieillissement pour l'an 2001 (document A/47/339).

35. La gestion centrale des politiques devient presque inévitablement impossible et ruineuse, en particulier dans les pays en développement. Certains gouvernements et organisations non gouvernementales ont donc essayé de combiner la mise au point centralisée d'un plan général et la délégation au niveau local des responsabilités en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques et programmes socio-économiques, notamment en ce qui concerne les prestations et services sociaux. Cette solution n'est toutefois viable que si les ressources nécessaires tant pour l'élément soins que l'élément participation des programmes sont décentralisées elles aussi ou si des dispositions juridiques prévoient la mobilisation des fonds requis au niveau local. Elle exige aussi un partenariat entre les principaux agents, notamment les autorités locales, les organisations bénévoles communautaires et les personnes âgées elles-mêmes, à différentes étapes de la définition et de la mise en oeuvre des politiques, de l'évaluation des besoins à celle des projets.

#### B. Activités de programme

36. Les activités dans le domaine du vieillissement portent surtout sur la mise en oeuvre des objectifs globaux relatifs au vieillissement pour l'an 2001

/...

(A/47/339), contenus dans la stratégie pratique adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/86. Cette stratégie, qui vise à rationaliser la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement au cours de sa deuxième décennie comprend huit objectifs mondiaux et des directives pour la fixation des objectifs nationaux relatifs au vieillissement. La troisième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement (E/CN.5/1993/7) menée par la Commission du développement social à sa trente-troisième session, en 1993, a permis de brosser un tableau détaillé des efforts menés par les différents pays dans les secteurs définis par les objectifs ainsi que de la coopération internationale dans le domaine du vieillissement.

37. La phase initiale de mise en oeuvre de la stratégie pratique avait pour but de mieux faire connaître ses principes et recommandations aux membres du réseau mondial sur le vieillissement, notamment aux mécanismes nationaux de coordination, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales. Le rapport du Secrétaire général sur la stratégie pratique (A/47/339) a été distribué aux membres du réseau puis reproduit, en vue de sa diffusion, dans les publications de plusieurs organisations non gouvernementales telles que HelpAge International, l'Institut international sur le vieillissement, la Fédération internationale de la vieillesse et l'American Association of Retired Persons (Association américaine des retraités). Un article spécial expliquant la philosophie et la teneur de la stratégie a été publié dans un numéro du Bulletin on Ageing.

38. Afin de promouvoir l'adoption, aux niveaux régional et national de mesures permettant de définir et d'atteindre différents objectifs concernant le vieillissement, le Département a organisé une série de réunions d'experts, de consultations et de réunions scientifiques, contribué à leur financement ou participé à leurs travaux. Il s'agissait notamment du Colloque international sur la situation et les politiques en matière de vieillissement jusqu'à l'an 2001 organisé par le Centre japonais sur le vieillissement à Tokyo du 12 au 13 janvier 1993; du 14e Congrès international de la Fédération européenne pour les personnes âgées (EURAG), qui s'est tenu à Copenhague (Danemark) et à Malmö (Suède) du 1er au 3 mars 1993; de la réunion d'un groupe d'experts sur la coopération intersectorielle en vue de la réalisation des objectifs fixés en matière de vieillissement : incidences au niveau des politiques et programmes d'une étude réalisée dans plusieurs pays à propos des effets du vieillissement de la population sur le développement, tenue à Budapest (Hongrie) les 10 et 11 juillet 1993; de la réunion d'un groupe d'experts sur la mise au point des politiques et programmes concernant les personnes âgées dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, organisée par la CESAO au Caire (Égypte) du 19 au 21 octobre 1993; et de la réunion d'experts sur le rôle des secteurs gouvernemental et non gouvernemental dans la conception et l'application de stratégies pratiques concernant le vieillissement dans les pays en transition, tenue à Vienne (Autriche) du 21 au 23 septembre 1994 (voir par. 42).

39. Conformément à l'objectif mondial consistant à inscrire la question du vieillissement à l'ordre du jour des manifestations et réunions internationales pertinentes<sup>6</sup>, le Département a coordonné les efforts entrepris pour inscrire la question du vieillissement à l'ordre du jour des grandes activités

internationales organisées par l'ONU, notamment l'Année internationale de la famille (1994); la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994); le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995); et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II; Istanbul, 1996).

40. Parmi les contributions à l'Année internationale de la famille, on peut citer l'élaboration d'un article intitulé "Older People in the family: Facets of Empowerment" (Les personnes âgées au sein de la famille : facettes du renforcement de leur pouvoir d'action) pour la série des documents publiés par le secrétariat de l'Année. Un article sur l'Année a également été publié dans un numéro du Bulletin on Ageing. À l'occasion de la préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Département a participé à une réunion sur la population, le développement et le défi que constitue le vieillissement, organisée par le Comité des ONG de New York sur le vieillissement, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale pour les personnes âgées.

41. Les activités menées en vue du Sommet mondial pour le développement social ont porté notamment sur l'élaboration d'un numéro spécial du Bulletin on Ageing, consacré à la "dimension vieillissement" de l'emploi productif, et des contributions au bulletin d'information intitulé "A New Age for Old Age", publié par le Département de l'information. En janvier 1995, le Département a participé au financement et aux travaux de la réunion du Comité préparatoire pour un congrès Transamériques intitulée "Better living... Adding Life to Years", organisée dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social et d'HABITAT II.

42. La fourniture d'une assistance aux pays à économie en transition pour les aider à faire face aux problèmes liés au vieillissement dans le cadre de l'ajustement social constitue une nouvelle dimension des travaux du Département. La réunion du Groupe d'experts sur le rôle des secteurs gouvernemental et non gouvernemental dans la conception et l'application de stratégies pratiques concernant le vieillissement dans les pays en transition a débouché sur l'établissement d'une série de recommandations en vue de la mise au point et de l'application de politiques et programmes socio-économiques dans le domaine du vieillissement dans les pays d'Europe centrale et orientale. Une publication technique est actuellement en cours d'élaboration. La réunion a été suivie d'un séminaire sur le renforcement du pouvoir d'action des personnes âgées en Europe orientale et centrale, qui a été organisé par l'American Association of Retired Persons, HelpAge International et le Département à Vienne (Autriche), du 26 au 28 septembre 1994.

43. En 1994, la première phase d'une étude sur les incidences pour le développement de l'évolution démographique du fait du vieillissement de la population mondiale, financée par le Fonds des Nations Unies pour la population et le Gouvernement suédois et réalisée avec l'aide de HelpAge International et de l'American Association of Retired Persons, a été menée à bien. Les données recueillies aux fins de l'étude dans quatre pays (Chili, République dominicaine, Sri Lanka et Thaïlande) révèlent que les personnes âgées participent activement à la vie économique, sociale et culturelle aux niveaux national, communautaire et familial. Ce niveau élevé de participation est cependant associé à

différents degrés de dénuement. L'étude examine différentes approches politiques pour remédier à ce problème économique. Une monographie technique sur les résultats de l'étude est en cours de préparation.

44. À l'issue de la cinquième Réunion interinstitutions sur le vieillissement tenue à Vienne (Autriche) les 18 et 19 février 1993, une série de recommandations a été adoptée en vue de renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies pour assurer la réalisation des objectifs définis en matière de vieillissement et préparer l'Année internationale des personnes âgées (1999)<sup>7</sup>. Les travaux de la prochaine Réunion interinstitutions, qui doit avoir lieu à New York le 21 avril 1995, seront principalement axés sur les préparatifs de l'Année.

45. Le Département a participé à une grande manifestation internationale quadriennale sur le vieillissement, le 15e Congrès international de gérontologie, qui a eu lieu à Budapest (Hongrie) du 4 au 9 juillet 1993. Des représentants du Département ont notamment pris la parole devant les participants lors de la séance plénière d'ouverture, organisé une réunion sur la coopération intersectorielle en vue de la réalisation de certains objectifs en matière de vieillissement et participé à des colloques, ateliers et tables rondes.

46. La coopération technique est un élément important des activités menées par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du vieillissement. Au cours de la période allant de janvier 1992 à décembre 1993, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement a fourni un financement à hauteur de 169 500 dollars pour 17 projets. Le Fonds continue à financer des projets dans les pays en développement dans des domaines prioritaires, notamment la promotion d'un vieillissement productif (Bolivie, Viet Nam); la formation (Malte); le renforcement des capacités nationales (Chine, Ghana, Népal); et des programmes intergénérationnels (République dominicaine). Les contributions au Fonds d'affectation spéciale ont cependant diminué ces dernières années, de même que le nombre de projets auxquels le Fonds a pu apporter son assistance; les demandes d'assistance continuent néanmoins d'affluer. L'Association de la Fondation Banyan, une fondation mondiale du vieillissement, s'est également heurtée à des difficultés, qui l'ont amenée à suspendre ses activités.

#### IV. LES PERSONNES HANDICAPÉES

##### A. Résumé des questions de fond

47. Lorsque la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992) s'est achevée la communauté internationale a décidé de poursuivre dans la voie qui avait été ouverte et de renforcer les processus qui s'étaient révélés positifs. La tâche qui l'attend à présent est de traduire la prise de conscience désormais acquise des droits et des possibilités des personnes handicapées en activités concrètes et en programmes et services spécifiques dont bénéficient directement les handicapés. L'un des enseignements de la Décennie a été que, dans la plupart des pays en développement, de nombreuses contraintes et limitations rendent difficile une action cohérente et globale en faveur des personnes handicapées. Ces pays ont dû faire face à d'énormes obstacles, dont les plus graves étaient le manque de ressources financières, l'insuffisance des

connaissances techniques et des infrastructures sociales et sanitaires, la fragilité du tissu économique et, parfois, l'instabilité politique et la violence.

48. Depuis 1982, trois initiatives fondamentales interdépendantes concernant l'invalidité ont été prises : le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, adopté par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 37/52, fournit un cadre directeur et une base philosophique axés sur la reconnaissance des droits fondamentaux des personnes handicapées; les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 48/96, constituent un instrument pour l'adoption de politiques et de mesures et fournissent un cadre de coopération technique et économique entre les États, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales; et la Stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà<sup>9</sup> est fondé sur la reconnaissance du fait que la modification effective des attitudes et des politiques est un processus créatif qui doit être amorcé et perpétué; il ne peut s'accomplir du jour au lendemain.

49. Ces trois initiatives en matière d'invalidité sont étroitement liées. Les progrès vers la réalisation des objectifs qu'elles fixent pourraient être obtenus plus rapidement et plus efficacement au moyen d'une coopération et d'une coordination étroites à tous les niveaux.

50. La Stratégie propose un projet viable intitulé "Vers une société pour tous", qui indique la direction à prendre, en avançant pas à pas. Elle contient également des indications précises sur les moyens d'atteindre tel ou tel objectif particulier et fixe des délais fondés sur l'examen quinquennal général du Programme d'action mondial.

51. Plusieurs des grands thèmes du Sommet mondial pour le développement social présentent de l'intérêt au regard de l'invalidité, offrent l'occasion d'envisager celle-ci en fonction de l'évolution récente et de la situer dans le contexte de préoccupations politiques et sociales plus larges. L'invalidité est une question complexe d'intérêt multidisciplinaire et qui touche l'ensemble de la société, quelles que soient les tranches d'âge ou les catégories sociales, culturelles, économiques et démographiques considérées. Le problème des personnes handicapées doit être abordé en corrélation avec ceux de l'inégalité, des préjugés, de la discrimination et de l'oppression sociale, et suscite de profondes préoccupations morales et éthiques ainsi qu'en matière de droits de l'homme. Les stratégies concernant l'invalidité doivent s'inscrire dans le cadre de politiques et d'actions visant à promouvoir la justice sociale, l'équité et le respect des droits de l'homme. Autrement dit, le problème de l'invalidité relève de l'instauration d'une société juste et équitable et ne consiste pas simplement dans l'aide à apporter à un groupe d'intérêts particulier.

52. Le but des activités y relatives est de déterminer les modalités concrètes d'application du Programme mondial, des Règles et de la Stratégie à long terme ainsi que de leurs principes de base, et les meilleurs moyens de faire connaître et comprendre ceux-ci et de mettre en place un véritable et durable partenariat

entre les personnes handicapées et les principaux acteurs des grands secteurs de la société dans son ensemble.

#### B. Activités de programme

53. Le Secrétaire général a nommé un Rapporteur spécial chargé de suivre l'application des Règles en la personne de M. Bengt Lindqvist, membre du Parlement suédois et ancien Ministre des affaires sociales. Le Département a assisté le Rapporteur spécial dans l'exercice de ses fonctions, qui ont consisté notamment à prononcer une allocution devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale (octobre 1994), à convoquer la première réunion d'un groupe d'experts chargé de l'aider pour la mise en application des Règles (New York, 15-16 février 1995), et à assister à plusieurs réunions, conférences et congrès.

54. Sur la base d'un rapport de la Troisième Commission (A/48/627), l'Assemblée générale a adopté en ce qui concerne l'invalidité quatre résolutions, respectivement intitulées Intégration pleine et entière des handicapés dans tous les secteurs de la société et rôle prépondérant de l'Organisation des Nations Unies en la matière (résolution 48/95); Règles pour l'égalisation des chances des handicapés (résolution 48/96); Journée internationale des handicapés (résolution 48/97) et Pour la pleine intégration des handicapés dans la société : un programme d'action mondial continu (résolution 48/99).

55. Le Département a collaboré avec le Conseil danois des organisations d'handicapés pour organiser une conférence internationale d'ONG sur les handicapés (Copenhague, 3 mars 1995) à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social. L'objet de cette conférence était de créer un indicateur de développement humain pour les personnes handicapées, sur la base de paramètres correspondant aux 22 Règles.

56. Sur la base de la résolution 48/99 de l'Assemblée générale et de la résolution 1993/20 du Conseil économique et social, le Département a élaboré un rapport sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (A/49/435). L'annexe de ce rapport contient le projet de plan d'action en vue de l'application de la Stratégie à long terme pour la mise en oeuvre du Programme d'action mondial d'ici à l'an 2000 et au-delà. Ce plan d'action a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/153.

57. Au cours de la période considérée, des séminaires régionaux réunissant des professionnels, des responsables de l'élaboration des politiques et des défenseurs de la cause des handicapés ont été organisés en vue d'obtenir des matériaux pour un projet de manuel sur la législation en matière d'invalidité dans les pays en développement et d'adapter à chaque région les directives applicables à la mise en place et au fonctionnement de comités nationaux sur l'invalidité. Le séminaire pour la région de l'Asie et du Pacifique s'est tenu à Kuala Lumpur (Malaisie) en décembre 1993; celui concernant l'Europe orientale et centrale et les républiques baltes s'est tenu à Sinaia (Roumanie) en septembre 1993, et un troisième, concernant l'Amérique latine et les Caraïbes, s'est tenu à San Jose (Costa Rica) en mars 1994. Des séminaires du même type, sur la législation en matière d'invalidité et sur les comités nationaux de coordination, sont prévus en 1995 à Conakry (Guinée) pour les pays francophones

d'Afrique occidentale et centrale, ainsi qu'à Accra (Ghana) et à Windhoek (Namibie) pour les pays africains anglophones.

58. Des missions consultatives ont été organisées au Bélarus, pour aider à mettre au point un programme national concernant les handicapés, et en Afrique du Sud pour favoriser les travaux sur les Règles et rencontrer des organisations de handicapés.

59. Le Département a également participé aux conférences et réunions suivantes : la conférence internationale intitulée "Beyond Normalization: 'Towards One Society for All'", organisée à Reykjavik (Islande) en juin 1994 par le Gouvernement islandais et la Fédération des organisations de handicapés; le colloque sur "Les déterminants environnementaux de la participation sociale des personnes ayant des incapacités", organisé à Montréal (Canada) en octobre 1994 par la Société québécoise et canadienne sur la classification internationale des déficiences, incapacités et désavantages; le séminaire sur la famille et l'invalidité, organisé également à Montréal en octobre 1994, par l'Agence de coopération internationale pour le développement économique et social des personnes handicapées; le premier colloque sur l'égalisation des chances des personnes handicapées, organisé à Sao Paulo (Brésil) du 6 au 8 novembre 1994 par la Secretaria Municipal Da Familia e Bem-estar Social et la 21e Assemblée générale de la Fédération mondiale des anciens combattants organisée à Bordeaux (France) en décembre 1994.

60. Le Département a participé à trois importantes manifestations liées à l'invalidité qui ont eu lieu à l'occasion du Sommet mondial pour le développement social et qui portaient sur l'approche intégrée à la réadaptation : la Conférence internationale sur la création d'un indice d'invalidité fondé sur les paramètres correspondant aux 22 Règles, organisée à Copenhague le 3 mars 1995 par le Conseil danois des organisations de handicapés; un séminaire sur le principe de la solidarité sociale, sur la base de l'exemple danois, organisé à Copenhague le 7 mars 1995 par Rehabilitation International, et un séminaire intitulé "Children Under Difficult Circumstances", organisé à Copenhague le 9 mars 1995 par l'UNICEF et Rehabilitation International.

61. Le Département collabore avec les Jeux olympiques spéciaux pour organiser un colloque sur l'arriération mentale devant avoir lieu au Siège des Nations Unies le 30 juin 1995, à la veille des Jeux olympiques spéciaux de 1995 qui se dérouleront à New Haven, Connecticut (États-Unis d'Amérique) en juillet 1995. Le Département collabore également avec le Comité des jeux paralympiques d'Atlanta pour organiser le troisième Congrès paralympique, qui a pour thème "Humanité, égalité et destin" et doit avoir lieu à Atlanta, Georgie (États-Unis d'Amérique) du 16 au 27 août 1996. Le Congrès rassemblera des participants venus du monde entier pour examiner des questions telles que l'éducation, l'égalité des chances, les droits de l'homme, la technologie et l'invalidité, les enfants et l'invalidité, et les sports et leur incidence sur la vie des personnes handicapées.

62. Le Bulletin des handicapés a été produit de façon régulière pendant la période considérée et un numéro spécial a été consacré aux Règles. Le Manuel sur la législation en matière d'invalidité dans les pays en développement et le



Manuel sur l'intégration des questions relatives à l'invalidité dans les projets nationaux en matière de planification sont en cours d'élaboration.

63. En coopération avec le Département de l'information, le Département a produit et distribué 20 000 exemplaires des Règles ainsi que 20 000 notices explicatives s'y rapportant.

64. Des consultations et des réunions ont été organisées avec plusieurs organisations non gouvernementales, notamment Disabled Peoples' International, Rehabilitation International, la Fédération mondiale des sourds, l'Union mondiale des aveugles, la Ligue internationale des associations d'aide aux handicapés mentaux, l'Institut mondial sur l'invalidité et la Fédération mondiale des anciens combattants. Le Département collabore avec l'Organisation suédoise de la Fondation d'aide internationale aux personnes handicapées pour préparer un manuel de formation à l'intention des responsables d'organisations de handicapés. Des contacts ont été établis et développés avec People to People Committee, Sense International et Rehabilitation Center and Harmony Foundation. Adventure Club, une organisation de la Fédération de Russie, a reçu encouragements et soutien pour l'organisation d'un marathon de 9 000 kilomètres réunissant 15 athlètes originaires des anciennes républiques de l'Union soviétique. Le départ du marathon a été donné le 20 juin 1994 à Saint-Pétersbourg et la course s'est achevée le 20 novembre 1994 à Almaty (Kazakhstan). Les athlètes handicapés ont rencontré le personnel de deux missions de maintien de la paix de l'ONU.

65. À l'initiative du Département, une équipe spéciale interdépartementale sur l'accessibilité a été instituée au sein du Secrétariat de l'ONU. L'équipe spéciale examinera les aménagements existant au Siège des Nations Unies en vue de formuler des recommandations et de mettre au point un plan d'amélioration des accès pour les personnes handicapées.

66. Le Comité mondial sur l'invalidité et l'Institut Franklin et Eleanor Roosevelt ont fait connaître au Secrétaire général leur intention de décerner un prix, le FDR Disability Award, en vue d'encourager encore l'exécution du Programme mondial. Le Département leur a donné des conseils sur les modalités de création de ce prix.

67. Pendant la période à l'examen, le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés s'est particulièrement attaché à appuyer les activités novatrices liées aux Règles et aux objectifs en matière de développement du Programme d'action mondial. Le Fonds a reçu plus de 150 demandes de renseignement sur les possibilités d'obtenir une assistance et, après avoir procédé à une évaluation technique, économique et financière, a cofinancé 24 propositions représentant un engagement de 343 620 dollars. Plus de 20 % de cette somme (72 500 dollars) ont été fournies par le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND) dans le cadre de son programme de coopération avec le Fonds. Les demandes d'assistance proviennent de plus en plus des organisations non gouvernementales, ce qui indique leur collaboration croissante avec les gouvernements pour mener une action concrète au bénéfice des personnes handicapées. Plus de la moitié des activités financées concernent la formation et les échanges techniques, notamment dans le nouveau domaine de la législation en matière d'invalidité.

D'autres portent sur la création d'institutions au niveau national et sur une action pilote génératrice de revenus. Les capitaux d'amorçage octroyés par le Fonds jouent un rôle également important, ces dons permettant de mobiliser en moyenne un volume environ cinq fois plus grand de ressources. Le montant de 343 620 dollars alloué en dons a ainsi permis de mobiliser environ 1 million de dollars de ressources qui autrement ne seraient pas disponibles pour une action concernant l'invalidité.

## V. LA FAMILLE

### A. Résumé des questions de fond

68. La célébration en 1994 de l'Année internationale de la famille, en application de la résolution 44/82 de l'Assemblée générale, traduit l'inquiétude de plus en plus grande que suscite la situation précaire de nombreuses familles, dans le monde entier, et témoigne de l'intérêt croissant qui est porté à la famille en tant qu'unité sociale et objectif de la politique sociale.

69. La célébration de l'Année internationale de la famille a contribué à faire mieux comprendre que les familles pouvaient être à la fois les agents et les bénéficiaires du développement et constituer parmi les différents éléments du développement un lien centré sur l'être humain. Mieux comprendre le rôle des familles et leur apporter un appui accru peut contribuer de façon décisive à assurer aux générations présentes et futures une vie décente et à promouvoir le progrès social. En outre, les familles constituant d'importantes unités de consommation et, souvent, de production, il convient de mieux apprécier leur rôle dans la promotion d'un développement soutenu et durable.

70. Les changements affectant la société ont posé aux familles des problèmes énormes. Nombre d'entre elles éprouvent des difficultés de plus en plus grandes à satisfaire leurs besoins et à assumer leur rôle. Les progrès techniques, notamment, sont la source de tensions et de risques nouveaux. Lorsque ceux-ci ne sont pas bien compris ni traités efficacement en temps utile, la capacité des familles de s'y adapter se trouve réduite. Même des transformations positives de la société peuvent perturber la vie de la famille et de la collectivité. Des évolutions démographiques et socio-économiques rapides ont affecté les schémas de constitution de la famille et la vie familiale, entraînant des variations considérables dans la composition et la structure de l'unité familiale. De nouvelles formes de familles sont apparues, en fonction des préférences individuelles. Les notions traditionnelles relatives à la famille, y compris celles fondées sur le sexe, qui concernaient la répartition des responsabilités parentales et domestiques, ainsi que l'appartenance à la population active salariée, ont cessé de refléter les réalités et les aspirations présentes, en particulier du fait qu'un nombre croissant de femmes prennent des emplois rémunérés hors du foyer.

71. Si, pour la plupart des gens, les familles sont censées constituer une source primordiale de soutien, elles ne sont cependant pas toujours en mesure de jouer ce rôle. Les collectivités ou les pouvoirs publics doivent parfois apporter une aide ou un appui par l'intermédiaire de diverses politiques ou programmes. Un grand nombre de familles doivent faire face à la pauvreté, au chômage, à la ségrégation sociale, à la faim et à la malnutrition, à la

privation de domicile et à la maladie, ainsi qu'aux problèmes grandissants de la dégradation de l'environnement, de l'abus des drogues et de l'épidémie de VIH/sida. Les migrations et les déplacements forcés de population ont exposé les familles aux pires épreuves. En un temps où elles sont appelées à fournir une aide accrue à leurs membres défavorisés, leurs ressources fréquemment s'amenuisent. Les conflits armés, les guerres civiles et les violations flagrantes des droits de l'homme ont durement atteint la vie familiale. Aussi, malgré leur capacité d'adaptation et leur potentiel d'énergie caractéristiques, les familles sont-elles, partout dans le monde, en proie à de graves difficultés, et ont-elles besoin d'appui. L'objectif à long terme devrait être de promouvoir des sociétés favorables à la famille ainsi que des cellules familiales démocratiques en tant qu'unités sociales de base.

72. Dans de nombreux pays, des progrès importants et bienvenus ont été réalisés, ou sont en passe de l'être, dans les domaines de la parité des sexes et de la condition de la femme, mais il reste encore un long chemin à parcourir pour parvenir à l'égalité totale entre les hommes et les femmes. Dans le même temps, l'idée selon laquelle le caractère privé des relations familiales ne devrait pas servir de cadre ou de prétexte pour dénier à une personne l'exercice de ses droits fondamentaux et de ses libertés individuelles gagne du terrain. Cette reconnaissance des droits de la personne est un élément essentiel de la notion de famille et des politiques visant à soutenir et revaloriser la famille.

73. Des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif immédiat de l'Année internationale de la famille, qui était de sensibiliser les décideurs et l'opinion publique au rôle de la famille et de les convaincre de la nécessité de prendre en compte ses problèmes. Les questions relatives à la famille sont devenues un élément important à la fois dans le concept du développement et dans la concertation internationale sur ce sujet. On reconnaît maintenant davantage qu'il importe de fournir un appui aux familles et de promouvoir des changements positifs dans le domaine familial, en tant que base d'une approche holistique à la politique sociale et des efforts visant à instaurer la paix, les droits de l'homme, la démocratie, le développement durable et le progrès social, ainsi qu'à améliorer durablement la condition des femmes, des enfants et des membres défavorisés de la société. Au-delà de leur diversité, les familles se trouvent confrontées à nombre de problèmes qui sont communs à différentes régions et différents pays, ce qui montre bien la valeur inestimable de la coopération internationale dans ce domaine.

#### B. Activités de programme

74. Un appui a été fourni en vue de la célébration de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux, et particulièrement au niveau national. Le secrétariat de l'Année internationale de la famille du Département de la coordination des politiques et du développement durable a collaboré avec les organes et organismes du système des Nations Unies qui s'intéressent aux questions relatives à la famille. On trouvera ci-dessous une description succincte des activités entreprises depuis la présentation à la Commission du dernier rapport sur cette question (E/CN.5/1993/3).

75. Outre les nombreuses missions effectuées par le Coordonnateur pour participer aux manifestations nationales et discuter des modalités de la

célébration de l'Année internationale de la famille, le secrétariat a apporté un appui fonctionnel aux mécanismes et centres nationaux de coordination qui ont été créés dans près de 150 pays, et leur a fourni un flux régulier d'informations. Le secrétariat a également publié une version actualisée de l'Inventaire de l'action nationale pour l'Année.

76. La réunion interrégionale des coordonnateurs nationaux et des centres de coordination de l'Année internationale de la famille, qui s'est tenue à Bratislava (République slovaque) du 4 au 7 février 1995, a examiné, sur la base des propositions présentées par le secrétariat, les incidences de la célébration de l'Année sur les politiques sociales nationales. Les participants ont également étudié les modalités que pourrait revêtir la coopération sur les questions relatives à la famille et envisagé pour l'Année des activités de suivi appropriées.

77. Le secrétariat a fourni un appui fonctionnel et administratif pour l'organisation d'un certain nombre d'autres initiatives internationales, telles que la Conférence internationale intitulée "Today's Families: A Bridge to the Future" (Montréal (Canada), du 12-15 octobre 1994) et la "World Conference of Cities, Local Government and Private Sector Partners on Families" (Salt Lake City, Utah (États-Unis d'Amérique), 16-19 mars 1995). Un appui a été fourni à une large gamme d'activités entreprises par des organisations non gouvernementales, y compris une collaboration avec des comités d'organisations internationales non gouvernementales et la tenue d'un forum d'organisations non gouvernementales sur le lancement de l'Année internationale de la famille (Malte, 28 novembre-2 décembre 1993). Le secrétariat a organisé la quatrième réunion spéciale interorganisations sur l'Année internationale de la famille (29-31 mars 1994); la cinquième réunion doit avoir lieu les 22 et 23 mai 1995. Il a d'autre part publié sur les activités menées à l'échelle du système un rapport intitulé "The United Nations system and the IYF". La collaboration avec les autres organisations intergouvernementales concernées s'est poursuivie. Des efforts ont été faits pour promouvoir des travaux spécifiques de recherche sur la famille et pour la création d'un réseau d'instituts de recherche et d'établissements universitaires. Des activités conjointes ont été entreprises avec plusieurs institutions, notamment aux fins de préparation d'un "International Directory of Family Research Activities of the International Year" par l'Australian Institute of Family Studies.

78. On s'est attaché à mettre en lumière les aspects spécifiquement liés à la famille dans les diverses manifestations et initiatives internationales pertinentes qui ont précédé, accompagné ou suivi l'Année internationale de la famille et à apporter des contributions de fond à celles-ci, notamment à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'Année internationale des populations autochtones, l'Année internationale du sport et de l'idéal olympique, et l'Année internationale pour la tolérance.

79. Une campagne multiforme de promotion et d'information a été entreprise. Treize documents spéciaux de la série consacrée à l'Année internationale ont été publiés par le secrétariat, et sept autres sont prévus pour 1995. La publication intitulée "La famille : Bulletin de l'Année internationale de la

famille" a paru quatre fois par an depuis 1991, en anglais, en français et en espagnol. Un appui a été fourni à des initiatives apparentées, au moyen d'une série de projets spéciaux concernant notamment le lancement de la chanson et de l'emblème commémoratifs de l'Année, des émissions de radio et de télévision, l'émission de timbres-poste, la fabrication de cadeaux et d'objets-souvenirs, la publication d'articles dans la presse et dans des revues et la sensibilisation de représentants des médias. La célébration, le 15 mai 1994, de la première Journée internationale des familles, a été encouragée à tous les niveaux. Des diplômés d'honneur, attestant que leurs titulaires ont parrainé l'année, ont été décernés à un certain nombre de personnes et d'institutions.

80. Le secrétariat s'est chargé de mobiliser des ressources, tant auprès du secteur public que du secteur privé. Le secrétariat a assuré la gestion fonctionnelle du Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille. Les contributions ont atteint un montant total de 2 millions de dollars, ce qui a permis de prendre diverses mesures pour la préparation et la célébration de l'Année et d'accorder des dons pour le financement de 54 projets, dont 21 sont actuellement en cours d'exécution. Un certain nombre des contributions en nature provenant de gouvernements et du secteur privé ont également été reçues.

#### Notes

<sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 1989, Supplément No 7 (E/1989/25), chap. I., sect. D.

<sup>2</sup> Dans le cadre de la restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies, c'est le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui a été chargé des questions de fonds touchant au développement social et à la protection sociale, à la jeunesse, au vieillissement, aux personnes handicapées et à la famille. À l'exception du secrétariat de l'Année internationale de la famille, les services intéressés ont été transférés de Vienne à New York en septembre 1994.

<sup>3</sup> Voir le document A/CONF.166/PC/8.

<sup>4</sup> Voir le document A/CONF.166/PC/9.

<sup>5</sup> Voir le rapport du Comité consultatif pour l'Année internationale de la jeunesse (A/40/256).

<sup>6</sup> A/47/339, objectif No 5.

<sup>7</sup> Voir la résolution 47/5 de l'Assemblée générale, annexe, par. 3; et décision 48/433.

<sup>8</sup> Voir la résolution 49/153 de l'Assemblée générale, partie II.